

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 Mai 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 06

Date de transmission
en préfecture :

26 MAI 2025

Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 21 Mai à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGOU, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,

Procurations : Louis-Jules DARES donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Ernand BOULON.

Secrétaire de séance : Audrey BOURSEAU

Création de la distinction honorifique de citoyen(ne) d'honneur
de la commune de Vieux-Habitants

Monsieur le maire expose :

La commune de Vieux-Habitants souhaite honorer celles et ceux qui ont contribué à son rayonnement et à son développement, par leur investissement passé ou présent dans la vie publique, associative et/ou socio-économique.

Ce périmètre pourra s'étendre à celui de notre archipel Guadeloupéen, au National, voire à l'International.

Il poursuit que l'objectif étant de pouvoir remettre une distinction à des personnalités, les élevant ainsi au rang de citoyen(ne) d'honneur de la collectivité.

Il propose à l'assemblée de créer cette distinction qui pourra être présentée :

- A une personnalité locale dont la commune salue l'action, honore les mérites ou reconnaît les services rendus à la commune et à ses habitants,
- A une personnalité extérieure que la commune de Vieux-Habitants s'honore de recevoir.

Par ailleurs, la commune se réserve la possibilité, par délibération, de déchoir de cette distinction, toute personne qui aurait par ses actes, manqué au devoir de probité qu'exige la qualité de citoyen(ne) d'honneur de la commune.

Il invite enfin l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal

Ouï l'exposé du Maire

Après échanges de vue,

Considérant la volonté de la municipalité de célébrer l'excellence civique à l'échelle du Territoire

Décide à l'unanimité.

Article 1 : D'approuver la création de cette distinction honorifique de citoyen(ne) d'honneur de la commune de Vieux-Habitants,

Article 2 : De préciser que les nominations des citoyens (nes) d'honneur de la commune feront l'objet d'une présentation et d'un vote du conseil municipal,

Article 3 : De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tout document relatif à cette affaire.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 26 MAI 2025

